

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL 22 octobre 2020

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni 22 octobre 2020 à 20h00.
Sous la présidence de M Fouquier Jean-Pierre, maire

Présents : FOUQUIER J Pierre, RICHARD Jacques, RYCKEBOER Benoit,
COULON Véronique, PETITFRERE Elodie, VISSE François, COPPE Françoise, MARTIN Arnaud,
MONKA Marielle, LEMAIRE Aurélien, DECAGNY Méryl, RAIS Isaline, LE GAC Dany, LEVASSEUR
Sébastien

Absents : CERKESIAN Jean

Pouvoirs : CERKESIAN Jean à MARTIN Arnaud

Objet : Achat d'un défibrillateur cardiaque

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'intérêt pour les citoyens,

Décide

L'installation d'un défibrillateur cardiaque pour un montant de 2136.00 € ttc.

M le maire précise qu'un pompier sera présent le samedi 7 novembre au matin de 10h à 12h, pour une démonstration d'utilisation du défibrillateur cardiaque.

Objet : Signature du contrat de maintenance du système campanaire, avec l'entreprise Bodet.

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de maintenance actuel avec l'entreprise Huchez,

Considérant que les prestations effectuées par l'entreprise Huchez ne sont plus satisfaisantes,

Décide

De résilier le contrat avec l'entreprise Huchez et de signer un contrat de maintenance avec l'entreprise Bodet pour 264€ ttc.

Objet : Entretien des chemins

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'entretenir des chemins communaux,

Décide

Les chemins communaux seront entretenus par un agriculteur de la commune.

Objet : Installation d'un stop à l'intersection rue de Montreuil chemin des Lihus

Nous, Jean-Pierre Fouquier, maire de Blacourt,

Vu l'article 2212-01 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'agissant des pouvoirs de polices du maire.

Considérant, la dangerosité du carrefour, situé rue de Montreuil et chemin des Lihus,

Décide

D'installer une signalisation stop.

1 / Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 septembre 2020 :

Vu l'article 2121-23 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 25 septembre 2020, annexé,

Le conseil municipal approuve à la majorité contre deux abstentions, le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2020.

2 / Objet : Achat d'un appareil de désinfection des classes :

Vu le protocole sanitaire lié à la covid 19, notamment dans les salles classes,

Vu les heures effectuées par notre agent des services techniques, afin de respecter le protocole sanitaire,

Considérant la nécessité de respecter le protocole sanitaire tout en respectant le temps de travail des agents de la commune,

M le maire explique la différence entre les deux appareils proposés au conseil municipal :

Notamment pour le premier appareil, la nécessité de programmer l'appareil, d'acheter du produit désinfectant tous les 8 mois, et la nécessité d'aérer la pièce après chaque utilisation.

Pour le second appareil, la nécessité de changer les filtres chaque année, utilisation sans produits.

Après délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'achat de deux écobioniseurs pour les salles de classe.

D'autoriser M le Maire à signer le devis de l'entreprise Propacare pour un montant total de 1050 € ht, pour un écobioniseur.

D'accepter la Décision Modificative suivante DM n°9 délibération n° 33-2020 :

Crédits à ouvrir

Crédits à réduire

Dépenses investissement 2184 mobilier Opération
Non Individualisée (ONA) 2800€

Dépense investissement 21578 aménagements et
installations opération 10023 Restructuration de la
route d'Amuchy à Senantes
-2800€

3 / Objet : Ouverture d'une garderie communale sur la commune de Blacourt

Vu le périscolaire en place sur la commune d'Espaubourg, depuis septembre 2016.

Considérant la volonté de la commune d'ouvrir une garderie supplémentaire sur la commune de Blacourt.

Le conseil municipal

D'accepter l'ouverture de la garderie communale sur la commune de Blacourt.

De fixer le tarif suivant en fonction des revenus mensuels, et du nombre d'enfants à charge à savoir :

Composition de la famille	Revenus inférieurs ou égales à 550€ mensuel Tarif horaire	Revenus de 551€ à 5200€ mensuel Tarif horaire
1 enfant	0.21€	0.32% RM par jour
2 enfants	0.19€	0.30% RM par jour
3 enfants	0.18€	0.28% RM par jour
4 enfants et plus	0.17€	0.26% RM par jour

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une création de poste d'agent d'animation à 12 heures par semaine et le recrutement d'un agent supplémentaire à 12 heures par semaines (semaines d'école) soit annualisé à 36.55 heures par mois pour 48 heures mensuelles effectuées sera nécessaire pour le bon fonctionnement de la garderie.

4 / Objet : Nomination d'un correspondant défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité de nommer M Lemaire Aurélien, correspondant défense.

5 / Objet : Statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire

Vu les statuts du Sirs de Blacourt Espaubourg,

Vu la délibération du conseil Syndical en date du 17 juillet 2020, approuvant la modification des statuts du Sirs,

Considérant la nécessité d'approuver les statuts du Sirs,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, les statuts du Sirs, annexe n° 2

Projets en cours :

Aménagement de l'entrée de l'Avelon :

M le Maire explique que suite à la visite avec M Deschamps de la Communauté de Communes du Pays de Bray, il sera proposé aux propriétaires d'acheter les parcelles de terrain situées au carrefour Route Départementale 502 et chemin de l'Avelon, afin d'aménager un giratoire suffisamment large pour permettre aux véhicules de rentrer et sortir de la rue de l'Avelon en toute sécurité.

Boulangerie :

Notre boulanger étant en convalescence, la municipalité a décidé de prendre le relais quelque temps.

Un dépôt de pain sera donc mis à disposition, à la mairie de Blacourt, de 7h30 à 13h chaque matin sauf le mercredi matin.

Travaux du secrétariat de mairie :

Les travaux d'aménagement du secrétariat de mairie débuteront le lundi 26 octobre 2020, et dureront environ une semaine.

Mise en conformité du Plu pour l'exploitation de carrière par l'entreprise Edillians :

M le maire explique que la mise en conformité du plu, qui avait débuté en 2016 avec l'ancienne municipalité n'est pas terminé, afin de permettre à la société edillians d'exploiter la carrière située en partie sur la commune de Blacourt.

M le maire et son équipe municipale se sont donc rapprochés de la société Edillians et la Communauté de Communes du Pays de Bray. Une réunion est prévue, courant novembre afin d'avancer sur ce projet.

Voisins vigilants :

Le dispositif sera mis en place très prochainement sur la commune de Blacourt.

Questions diverses

M Visse demande que le dernier paragraphe du procès-verbal du 25 septembre 2020, soit modifié.

M le maire lit au conseil municipal le courrier reçu de M Visse, lui demandant de rétablir la vérité.

Suite à cette demande M le maire explique qu'une réponse lui a été donnée par écrit en lui précisant que le dossier est clos et que ce sujet n'est pas primordial pour la commune.

M Cerkesian Jean arrive à 21h17.

M le maire rappelle que chaque conseiller est le bienvenu, chaque jour en mairie, afin de pouvoir échanger sur les différents projets.

M Richard, explique que le chauffage fonctionne mais pas comme il devrait fonctionner. La régulation ne fonctionne pas correctement.

Mme Coppe signale que deux boitiers de réseau de la fibre optique, rue la Haute rue, au croisement avec la rue de Laboissière sont cassés.

M Richard précise que le site internet de la commune de Blacourt est en cours de construction. Et peut d'ores et déjà être visité, à l'adresse suivante : « blacourt.fr »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50

Le Maire, Jean-Pierre FOUQUIER

Ont signé les membres présents :

